

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN PARÉ, président
 Mme LUC LACHARITÉ, commissaire
 Mme HÉLÈNE MORAIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
DU QUARTIER DES SPECTACLES - PÔLE DU QUARTIER LATIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 octobre 2012, 19 h
Salle Marie-Gérin-Lajoie
Université du Québec à Montréal
Pavillon Judith-Jasmin
405, rue Sainte-Catherine Est
JM-400
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2012 1
PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Donald Renaud Labrie 5
M. Luc Bastien 13
Mme Ségolène Roederer 26
Mme Susan Olivier 32

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Au nom de l'Office de consultation publique de Montréal je vous souhaite la bienvenue à l'audience sur le programme particulièrement d'urbanisme, le PPU du pôle du Quartier latin dans le Quartier des spectacles.

10 Je m'appelle Jean Paré. Avec mes collègues, madame Hélène Morais et monsieur Luc Lacharité, commissaires à l'Office de consultation publique et madame Stéphanie Espach, secrétaire de la commission et analyste, nous poursuivons ensemble l'audience entreprise hier soir ici même devant un auditoire plus nombreux, je dois dire, mais peu importe, je suis heureux de vous retrouver ce soir.

15 Les consultations de l'Office, je vous le rappelle, répondent à un principe de base : le droit des citoyens d'être bien renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie, le droit aussi de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus.

20 Les consultations de l'Office doivent être crédibles, transparentes et efficaces. Elles se déroulent selon une procédure établie et les commissaires qui ne sont ni des élus ni des fonctionnaires de la Ville se sont engagés à respecter le Code de déontologie de l'Office.

25 Comme vous le savez, le processus de consultation est divisé en deux étapes : la première en est une d'information; la seconde sera consacrée à recueillir l'opinion des citoyens. Nous poursuivons ce soir la première étape qui vise à permettre aux citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet de PPU.

30 Les personnes intéressées à poser des questions doivent d'abord s'enregistrer à la table d'accueil, le registre est déjà ouvert et il le restera jusqu'à ce que je le déclare fermé. Je

commencerais cependant en appelant tout à l'heure les personnes qui se sont inscrites hier soir et que nous n'avons pas pu entendre.

35 Dans le but de permettre au plus grand nombre de poser des questions, chaque
personne a droit à deux questions par intervention. Si elle souhaite en poser d'autres, elle peut
s'inscrire de nouveau pour revenir devant la commission. J'invite aussi les gens à bien écouter
les questions posées et les réponses qui leur sont données. Vous adressez vos questions au
président qui les redirige soit au porte-parole de l'arrondissement, soit à l'une ou l'autre des
40 personnes qui l'accompagnent. Je vous demande de ne pas faire de préambule ou alors de le
garder au minimum si c'est indispensable pour la compréhension de la question. On est ici
pour s'informer et pour bien comprendre le projet. C'est en deuxième étape que vous pourrez
exprimer votre opinion.

45 Ce soir, donc, notre tâche principale, c'est de faire en sorte que chacun obtienne une
réponse aussi claire que possible à ses questions. Mes collègues et moi pourrions d'ailleurs
intervenir à tout moment pour pousser plus loin la recherche d'information ou pour obtenir un
éclairage plus complet. Dans le même esprit, nous tenons à ce que le climat demeure serein et
que les échanges se fassent dans le respect mutuel et la courtoisie. C'est pourquoi les
manifestations et les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la
50 réputation sont irrecevables.

Un mot sur la deuxième étape de la consultation. Elle commencera lundi le
12 novembre, même heure, même salle. Pour intervenir en deuxième partie, que ce soit
verbalement ou par écrit, vous devez vous inscrire d'avance et la date limite pour le faire est le
55 jeudi 8 novembre. Quand vous vous inscrirez, on vous dira à quel moment l'Office doit recevoir
votre mémoire écrit afin que les commissaires puissent en prendre connaissance et se
préparer à vous poser des questions, s'il y a lieu. Les mémoires seront rendus publics au
moment où leurs auteurs en feront la présentation devant la commission.

60 Une fois les deux étapes de la consultation terminées, la commission analysera les
mémoires et les interventions des citoyens et rédigera son rapport. D'ici la fin janvier 2013, ce

rapport sera remis à la présidente de l'Office qui l'enverra aux élus municipaux. Le rapport sera rendu public au maximum quinze jours après. Par la suite, les décisions à prendre appartiennent aux élus municipaux.

65

La documentation relative demeure accessible en tout temps sur le site web de l'Office et on y ajoute régulièrement des documents incluant les transcriptions des séances de l'audience. Vous noterez, en effet, la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert, et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Luc Maltais. Tout ce qui est dit au cours de l'audience sera enregistré. La transcription des notes sténographiques fera partie de la documentation.

70

Je vous signale que la présentation visuelle du PPU qui a été projetée hier soir demeure accessible ce soir. Elle pourra donc servir à appuyer les réponses aux questions, s'il y a lieu.

75

Le porte-parole de l'arrondissement Ville-Marie pour ce projet est monsieur Sylvain Villeneuve, qui est urbaniste et chef de la Division de l'urbanisme. Avant d'appeler le premier intervenant ce soir, je vais tout d'abord lui demander de nous présenter les personnes qui l'accompagnent et celles qui sont présentes dans la salle pour répondre aux questions. Monsieur Villeneuve.

80

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

Bonsoir tout le monde. Christine Racine, qui est urbaniste conseillère en aménagement; Pierre-Étienne Gendron, conseiller en aménagement, toujours à la même Division de l'urbanisme; monsieur Marc Labelle, qui est directeur de l'aménagement urbain, Service aux entreprises à l'arrondissement Ville-Marie. Dans la salle, il y a mon collègue, monsieur Luc Gagnon, qui est chef de Division urbanisme aménagement urbain; madame Julia Davies - peut-être vous lever, si vous voulez – Julia Davies qui est conseillère en aménagement à la Direction de l'habitation; monsieur Denis Colletterte, qui est du Développement économique; madame Francine Lord, qui est chef de section Bureau art

85

90

95 public; monsieur David Therrien, qui est ingénieur aux infrastructures transport et peut-être; monsieur Guy Lacroix, conseiller en développement communautaire; madame Dominique Archambault, qui est directrice, Direction de la culture des loisirs et du développement social à l'arrondissement Ville-Marie. J'oublie personne, j'espère, à moins... Il y a aussi madame Anick De Repentigny, de la Division des communications. Voilà.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Villeneuve. Durant la séance d'hier, vous nous avez dit que de l'information additionnelle serait fournie, notamment sur des exemples de cohabitation entre les activités nocturnes d'un quartier en milieu résidentiel et sur la juridiction de la Ville en matière de stationnement. Pouvez-vous nous dire à quel moment cette information-là sera disponible?

105 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

110 En fait, dès ce matin, on a commencé à colliger cette information-là. Elle devrait vous être transmise d'ici la fin de la semaine, d'ici vendredi ou au plus tard, au début de semaine prochaine.

LE PRÉSIDENT :

115 Parfait, on l'apprécie beaucoup. Et pour l'information de tout le monde, ce qu'on recevra donc de l'arrondissement sera déposé sur le site internet de l'Office dans la documentation du projet.

120 Alors j'ai devant moi la liste des personnes qui se sont enregistrées pour poser des questions. À l'appel de leur nom, je les invite à se diriger vers l'un ou l'autre des micros qui sont déjà dans la salle, poser au maximum deux questions. Le cas échéant, s'il y a des personnes qui préfèrent qu'on se rende à elles avec un micro portatif, parce qu'elles sont à mobilité réduite ou pour d'autres raisons, vous nous ferez signe et on fera le nécessaire. Alors j'appelle en premier lieu, monsieur Donald Renaud Labrie. Bonjour, Monsieur.

125 **M. DONALD RENAUD LABRIE :**

Bonsoir.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Désolé de ne pas vous avoir entendu hier soir mais je suis content de vous voir aujourd'hui.

135 **M. DONALD RENAUD LABRIE :**

Merci. Avant de poser ma question, je vais vous lire un extrait du PPU sur l'orientation...

140 **LE PRÉSIDENT :**

On ne vous entend pas très bien. Je vais demander un ajustement peut-être. On va faire de notre mieux, on va porter attention.

145 **M. DONALD RENAUD LABRIE :**

Comme je disais, avant de poser ma question, je vais lire un extrait du PPU sur l'orientation suivante qui est réduire l'impact du viaduc Berri. À la page 67, on peut lire que :

150 *« Le viaduc Berri, qui nécessitera bientôt des travaux de réfection, offrira l'occasion de travailler à en réduire les impacts. Il sera donc pertinent de s'interroger sur la meilleure façon...»*

LE PRÉSIDENT :

155 Attendez un petit peu. On va vous donner un meilleur micro que ça, entre autres pour que la sténographe puisse mieux vous entendre et noter votre propos.

M. DONALD RENAUD LABRIE :

160 Bon, je disais qu'avant de poser ma question, je vais vous lire un extrait du PPU sur l'orientation suivante : réduire l'impact du viaduc Berri. À la page 67, on peut lire que :

165 « *Le viaduc Berri, qui nécessitera bientôt des travaux de réfection, offrira l'occasion de travailler à en réduire les impacts. Il serait donc pertinent de s'interroger sur la meilleure façon d'aborder le réaménagement de cette rue par le lancement d'un concours de projet en design urbain.* »

170 Les intentions, je vais dire, dans le PPU ne sont pas très claires. De ce que je comprends de ces deux phrases, c'est que les travaux de réfection prévus veut simplement dire que vous voulez remettre en état le viaduc avec un impact visuel de moindre importance, tout en gardant cette erreur d'aménagement d'une autre époque ou vous voulez réaménager entièrement l'intersection.

175 Alors ma question est : avez-vous fait une réflexion sur l'option de simplement détruire le viaduc et d'en profiter pour restaurer le maximum possible la trame urbaine qui fut brisée par la construction du viaduc et de remettre à l'état l'intersection de la rue Sherbrooke et Berri, telle qu'elle était auparavant? Ou c'est ça le but du concours?

LE PRÉSIDENT :

180 Je pense que votre question est très claire, Monsieur Labrie. On va aller chercher le plus d'information possible sur ce qui est projeté du côté donc du viaduc Berri. Monsieur Villeneuve?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

185 En fait, je vais demander à monsieur Gendron de répondre à la question et peut-être qu'on complétera.

LE PRÉSIDENT :

190 Merci. Monsieur Gendron?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

195 Oui. En fait, en ce qui concerne le viaduc Berri, justement le choix de faire un concours de projet en design urbain vise à trouver la solution optimale pour l'aménagement du viaduc. On ne pouvait pas, dans le cadre du PPU, dire si oui ou non on gardait, on conservait le viaduc ou sinon on remblayait, en fait, cette structure-là parce qu'il y a quand même beaucoup d'inconnus. De un, sous la rue Berri, il y a la ligne orange du métro qui passe, donc ça pose des problèmes structurels. Et aussi toute la question du redéveloppement des terrains qui sont
200 voisins de ce viaduc-là.

 Donc on se pose des questions sur le potentiel de développement en fait de ces terrains-là qui irait en partie justifier un investissement majeur pour remblayer, remplacer, refaire l'intersection. Et puis, il y a toute la question de la recirculation, la gestion de la
205 circulation. Donc c'est un problème très complexe qui demande une concertation autant de l'arrondissement que des transports et des services centraux de la Ville. Et puis on croit que le concours va permettre de répondre à cette question-là, en fait.

210 Mais dans le PPU, on ne pouvait pas s'avancer, à savoir si on pouvait enlever le viaduc ou si on devait le restaurer et trouver une meilleure manière, en fait, à améliorer le viaduc en le restaurant.

LE PRÉSIDENT :

215 Monsieur Gendron, un concours de quoi? Sur quoi va porter le concours?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

220 C'est un concours de projet en design urbain, donc sur le réaménagement du viaduc Berri et de la rue Berri en même temps. Donc voilà.

LE PRÉSIDENT :

225 Est-ce que je dois comprendre de votre réponse que dans les prémisses du concours, vous n'avez pas donné d'indication à savoir s'il fallait ou non conserver un tunnel, s'il fallait ou non relier directement? Est-ce qu'il y a des études préalables d'ingénierie qui orientent ou soutiennent dans un sens ou dans un autre les différentes options?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

230 En fait, on n'a pas de programme précis pour le concours. Effectivement, il n'y a pas de programme d'aménagement encore qui est fait. On est en train de travailler sur un plan de gestion des déplacements pour ce secteur-là du Quartier des spectacles et des environs. Ça va sûrement être une base qui va nourrir le processus du concours mais pour l'instant, on n'est pas encore là à faire un programme très précis d'aménagement pour le concours.

LE PRÉSIDENT :

240 Le concours est prévu pour quand?

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

On n'a pas encore fixé de date pour ce concours-là.

LE PRÉSIDENT :

245

Donc on ne doit pas s'attendre à ce qu'il y ait des réaménagements de ce secteur-là dans un horizon prévisible. Est-ce que c'est ça ou si vous vous êtes donné un certain horizon dans le temps?

250

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

255

Jusqu'à maintenant, on ne s'est pas donné d'horizon. On sait qu'il y a un besoin certain de réfection du viaduc Berri, donc ça va suivre son cours parmi les priorités en ce qui concerne les transports. Je ne sais pas si quelqu'un veut rajouter quelque chose là-dessus, mais sinon, nous, on n'a pas fixé un horizon précis. Mais on sait qu'il y a des besoins qui s'en viennent, que le viaduc a besoin de réfection, mais ça rentre dans la liste de tous les travaux qu'il y a à faire en ce moment.

260

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

Si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

265

Oui.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

270

Il faut bien mentionner que ces infrastructures-là relèvent aussi de la Direction des transports, la Division aussi des viaducs et ponts, et donc il doit y avoir une concertation entre les différentes directions de la Ville pour mener à bien un projet de réaménagement qui va comporter toutes les questions de déplacement, de sécurité et de design également. Donc en cours de route, on le sait, le Programme particulier d'urbanisme a un horizon d'être intégré

275 dans le Plan d'urbanisme. C'est une série d'interventions qui vont être priorisées en cours de route suivant effectivement les échéances des infrastructures puis des priorités.

280 On a annoncé hier dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme une intervention majeure sur le domaine public qui est la piétonisation de la rue Sainte-Catherine. C'est une des priorités qui est reliée à la revitalisation commerciale de cette artère-là. Mais après, il y a évidemment, comme le mentionnait monsieur Gendron, des priorités à accorder, compte tenu de l'échéance ou de la désuétude de ces infrastructures-là. Mais l'idée est vraiment de faire appel aux créateurs montréalais dans le cadre d'un concours pour trouver des solutions avec les professionnels de l'arrondissement de la Ville également.

285 **LE PRÉSIDENT :**

290 On a noté hier, avec intérêt effectivement, que vous aviez un horizon assez précis pour la piétonisation de la rue Sainte-Catherine. Ce qui nous a amenés effectivement à nous interroger, la commission, dans l'ensemble. Quel est l'échéancier général de mise en œuvre du PPU? Par exemple, l'échéancier, est-ce qu'il a été fixé? À quel moment seront entreprises les autres interventions significatives sur le domaine public? Et plus généralement, à quel moment on pourrait s'attendre à ce que la vision, que vous avez exprimée à plusieurs reprises, soit devenue en quelque sorte une réalité?

295 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

300 En fait, il y a toutes sortes d'interventions qui sont proposées, tous types d'interventions, certaines qui peuvent se réaliser à court, moyen, long terme. Maintenant, le Programme particulier d'urbanisme, comme on l'a mentionné, fait partie du Plan d'urbanisme. Il y a une révision qui est faite, selon le principe légal, aux cinq ans. Quand le Programme particulier d'urbanisme va être adopté, il y a des priorités budgétaires qui vont venir en termes de programme triennal d'immobilisation qui va accorder des priorités.

305 Entre autres, quand on mentionnait l'enveloppe budgétaire, qui est une évaluation
relativement préliminaire, qui établit à 100 millions le coût de mise en œuvre, il y aura des
priorités qui seront accordées suite au résultat de la consultation et à l'entrée en vigueur du
Programme particulier d'urbanisme, qui va permettre de faire un échéancier, un tableau de
bord. Et la création du comité de suivi qu'on a annoncée hier va avoir en charge de mettre en
œuvre et de prioriser les différentes interventions qui sont prévues au Programme particulier
310 d'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

315 Le volet, l'inscription des investissements prévus au plan triennal d'immobilisation, ça a
été fait ou ça reste à faire?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

320 Ça reste à faire.

LE PRÉSIDENT :

325 D'accord. Il y a deux dates récurrentes qui nous reviennent quand on parle de Montréal.
On parle de 2017 pour le 375^e anniversaire, on parle également d'un exercice qui a été lancé
par l'administration il y a quelques années sous le nom de Montréal 2025. Y a-t-il une de ces
deux dates-là qui est vue comme pouvant marquer le parachèvement ou l'atteinte d'un certain
niveau d'accomplissement du PPU?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

330 En fait, l'horizon du 375^e de Montréal en 2017 est un horizon tangible où il y a une
volonté qui a été exprimée clairement de voir une série de réalisations qui seront complétées
pour cette période, pour 2017, dans le cadre du 375^e.

335 Maintenant, sur la question du financement, on a parlé du programme triennal
d'immobilisation. Il y a aussi une sensibilisation, une participation des gouvernements, des
gouvernements provinciaux entre autres. Il y a eu un communiqué qui a été émis par
l'administration municipale pour faire en sorte que – pour bien définir que le Programme
particulier d'urbanisme du Quartier latin est une priorité pour l'administration municipale et
340 qu'on souhaite justement une participation financière des gouvernements, la première étape
étant d'élaborer le Programme particulier d'urbanisme, de faire la consultation sur la vision des
quatre orientations qui sont proposées et après, on va développer les moyens financiers qui
ont déjà été sommairement identifiés avec les autorités gouvernementales pour mettre en
œuvre des composantes du programme.

345

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Labrie, vous avez une deuxième question?

350

M. DONALD RENAUD LABRIE :

Non. La deuxième a été répondue en même temps.

LE PRÉSIDENT :

355

Je vous remercie. Vous avez vu qu'on a fait du millage quand même avec votre
question.

M. DONALD RENAUD LABRIE :

360

Oui, merci

LE PRÉSIDENT :

365 Merci, Monsieur. Alors j'appelle maintenant monsieur Luc Bastien. Est-ce qu'il est ici?
Voilà. Bonsoir, Monsieur Bastien.

M. LUC BASTIEN :

370 Bonsoir. Écoutez, je vais essayer de faire un préambule le plus rapide. Il y a quelque
chose de particulier. Je suis propriétaire sur la rue Saint-Hubert depuis 25 ans d'édifice
patrimonial. Donc j'ai vu les changements – ne cherchez pas à m'identifier – mais ça reste que
quand même j'ai des petits problèmes avec ce qu'on nous a présenté. Je n'ai pas lu le
document au complet, c'est sûr. Je me réserve évidemment l'objectif de pouvoir vous répondre
375 par écrit.

 Je dirige des firmes technologiques. J'ai eu jusqu'à 400 employés, avec des associés,
sur la rue Sainte-Catherine et Saint-Hubert. Donc je connais bien le quartier. J'y ai vécu
pendant quatorze mois. J'ai vécu et j'ai subi le 24/7, ce qu'on nous présente. Il y a toutes sortes
380 de problématiques que je vis actuellement. Je suis encore là avec des firmes technologiques,
ça fait que j'ai une conscience assez particulière de ce qui se produit, puis quand je regarde ce
dossier, j'ai beaucoup d'interrogations. Ça fait que je vais essayer d'amener simplement deux
questions ce soir.

385 J'ai effectivement des bâtiments historiques, un vieux couvent, et là effectivement, j'ai
eu toutes sortes de problèmes effectivement quand c'est le temps de rénover. On fait face à la
Commission Viger à l'époque, on fait face à toutes sortes de problématiques spécifiques.

390 Mais entre-temps, j'ai eu la chance de voir effectivement des bâtisses, une
densification du secteur au coin de René-Lévesque. On a levé, avec ce qui existait comme
Plan d'urbanisme, des immeubles de dix étages. Il y avait des bâtiments patrimoniaux qui
avaient été détruits à ce moment-là, qui sont restés – le terrain est resté vide. Là, on a une
densification avec des portes de garage directement sur la rue Saint-Hubert avec des grilles de

395 ventilation. Je suis assez spécifique mais je me dis, si j'ai un édifice patrimonial, puis après ça,
au coin de la rue où je suis, où des fois j'ai de la misère à me tenir après l'édifice parce que ça
fait un couloir de vent, on va monter à 45 mètres des deux côtés de la rue – ça s'adonne que
c'est le même propriétaire, tant mieux pour lui – puis là, on va descendre ensuite de ça. Donc
ce qui se produit – je suis assez spécifique – mais ce qui se produit, c'est que sur Sainte-
Catherine, on va densifier des deux côtés – Saint-Hubert et Sainte-Catherine, donc en face de
400 la Place Dupuis puis en face du Parc Émilie-Gamelin – on va densifier jusqu'à 45 mètres en
décroissant sur les terrains vides – on est content pour la croissance – et moi je me trouve
dans le vallon, si je peux dire, créé...

LE PRÉSIDENT :

405

Votre question, Monsieur?

M. LUC BASTIEN :

410

Ma question, c'est – merci de me le rappeler – c'est que tout simplement, je voudrais
savoir si pour des gens qui sont là pour – ce n'est pas le temps qu'on est là – si on a un édifice
patrimonial, peut-on densifier notre espace? Parce que j'ai rien vu dans les documents actuels
qui me permet de densifier, d'aucune façon. Je me retrouve devant une situation assez
amusante. Les gens qui sont au bout de la rue, ils montent, ils réalisent plein potentiel
415 économique; de mon côté, je me retrouve, parce que j'ai eu le malheur de vouloir protéger un
bien, aucune possibilité.

LE PRÉSIDENT :

420

Alors on va aller chercher une...

M. LUC BASTIEN :

425 Et je veux simplement vous dire, ce n'est pas seulement moi, c'est tous mes voisins qui
sont peut-être des petits commerçants.

LE PRÉSIDENT :

430 Je vous rappelle que vous pourrez aussi faire valoir...

M. LUC BASTIEN :

Je vais le faire assurément.

435 **LE PRÉSIDENT :**

... vos attentes dans la deuxième partie. Pour le moment, votre question nous permet
effectivement de nous renseigner sur la manière dont la densification sera faite et en
particulier, comment se fait la cohérence avec les bâtiments à caractère historique et ceux
440 qu'on va préserver tels quels. Monsieur Villeneuve?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

445 En fait, pendant qu'on cherche l'image pour le plan des hauteurs du Plan d'urbanisme,
surtout rappeler les grands principes qui prévalent à Montréal depuis les années 90, le premier
Plan d'urbanisme qui vise d'une certaine façon à densifier le long des grandes artères dans les
axes que sont le boulevard René-Lévesque, dans une certaine mesure, lorsqu'on est à
proximité également de stations de métro, une densification mais toujours en respect du cadre
bâti existant. C'est pour ça qu'il y a eu une analyse qui a été faite dans les modifications qu'on
450 propose aux abords, par exemple, de la Place Émilie-Gamelin. On essaie d'arriver à l'image...-
J'imagine qu'il y a un pointeur? Je vais me servir de la souris à ce moment-là.

M. LUC BASTIEN :

455 Excusez-moi. Vous aviez une belle image tridimensionnelle, c'est-à-dire un plan
isométrique pratiquement des bâtisses en question, c'est-à-dire des possibilités volumétriques.

LE PRÉSIDENT :

460 Ça, c'est à l'intérieur de votre vidéo que vous avez vu ça.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

465 C'est ça, exactement, mais on va y arriver.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

470 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

On va peut-être localiser le secteur de la rue Sainte-Catherine. Donc la rue Sainte-Catherine et les ajustements qui sont faits, qu'on propose. Quand vous parliez de hauteur de 45 mètres, actuellement – ici, c'est la Place Dupuis qui est ici – donc immédiatement au sud de la Place Dupuis, du côté sud de la rue Sainte-Catherine, il y a des hauteurs actuellement, la réglementation, qui sont à 65 mètres. On propose de les réduire à 45 pour évidemment favoriser un encadrement de la Place Émilie-Gamelin, maximiser son ensoleillement et aussi, dans une certaine mesure, densifier les têtes d'îlot.

480 Historiquement, Montréal, comme dans toutes les grandes villes urbaines, les têtes d'îlot, donc les coins de rue, regroupent des bâtiments de plus grand gabarit, de plus grande hauteur, surtout à proximité du centre-ville et au centre-ville.

485 À l'intérieur des têtes d'îlot, la hauteur qui est préconisée est 25 mètres; il faut bien se
rappeler que le Plan d'urbanisme, ce sont des plafonds de hauteur maximum. La
réglementation d'urbanisme souvent colle à la réalité du cadre bâti existant. Donc quelques
fois, même si le Plan d'urbanisme indique 25 mètres, les hauteurs à la réglementation peuvent
être inférieures.

490 **M. LUC BASTIEN :**

Elles sont inférieures actuellement.

495 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

C'est ça. Elles sont à 16 mètres...

M. LUC BASTIEN :

500 Deux étages.

LE PRÉSIDENT :

505 Si vous voulez, on va écouter la réponse, Monsieur Bastien.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

510 ... dans des secteurs de deux ou trois étages. Quand on a mentionné du
redéveloppement qui existe dans des secteurs – prenons l'exemple des projets le long du
boulevard René-Lévesque près des rues Saint-Hubert : ce sont des bâtiments de dix, onze
étages qui viennent se relier avec le cadre bâti existant de deux ou trois étages. Il y a souvent
des petites insertions contemporaines qui viennent regrouper, comme par exemple, à
l'intersection des rues Saint-Hubert – je ne fais pas de publicité pour des projets mais des
projets qu'on connaît tous, qui sont relativement récents – qui reprennent cette forme-là.

515 Donc au niveau de la morphologie urbaine, c'est relativement clair que les grandes
rues, les grands axes, lorsqu'on est à proximité des stations de métro, il y a un objectif de
densification mais tout le temps en prenant en compte le cadre bâti existant et la présence
aussi de bâtiments significatifs ou ayant une valeur patrimoniale.

520 On se rappellera que dans tout l'arrondissement, dans tout le secteur du Quartier latin,
c'est tout un secteur qu'on appelle significatif, donc il y a une grande valeur patrimoniale et on
doit prendre en compte, lorsqu'il y a des projets de rehaussement des bâtiments patrimoniaux,
leur insertion. Il y a des moyens pour pouvoir le faire. On a un règlement qui s'appelle le
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui, sous la base du
525 cadre normatif – il faut respecter le cadre normatif – on favorise l'insertion ou l'agrandissement
de bâtiments, toujours en respect des caractéristiques patrimoniales des constructions.

 Il peut y arriver quelques fois qu'on donne des autorisations particulières, ça s'appelle
un projet particulier, pour prendre en compte effectivement les projets qui vont mettre en
530 valeur des bâtiments patrimoniaux et qui vont permettre un rehaussement dans une certaine
portion de la construction.

 On montrait le bâtiment qui est à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et rue
Sherbrooke, qui est un exemple, qui est un projet qui a été fait par Dan Hanganu où on avait le
535 bâtiment de J-A. Godin, un bâtiment en béton pour lequel il y a eu une nouvelle construction
contemporaine qui a été faite dans la partie ouest du site où il y avait autrefois une église. Donc
il y a toutes sortes de stratégies qui sont avancées pour justement préserver le patrimoine
architectural et favoriser, dans le fond, une réhabilitation et une insertion dans le milieu.

540 Peut-être on peut se rendre à la maquette, si vous désirez?

M. LUC BASTIEN :

 Non, ça va, ça répond.

545 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez une deuxième question, Monsieur?

M. LUC BASTIEN :

550

Oui, assurément. Je vais essayer d'être plus rapide. Il est question de la piétonisation de l'espace. Donc on comprend bien qu'on est parti d'Amherst, avec le support des marchands effectivement on s'est rendu jusqu'à Saint-Hubert. Moi, je sors de mon stationnement que j'ai la chance d'avoir, et c'est maintenant l'enfer totalement. La rue Saint-Hubert, au moment où on en parle, cet été, c'était un parking pendant tout l'été parce qu'évidemment, au coin de la rue, ça devenait un cul-de-sac si je pourrais dire – pas un cul-de-sac, pour les gens de Sainte-Catherine qui s'en venaient vers l'est, bien il fallait qu'ils débordent sur Saint-Hubert soit vers le nord, soit vers le sud, donc effectivement, c'était sous une forme ou une autre, un endroit avec un trafic énorme.

555

560

Pour les gens de la rue Saint-Christophe qui montent vers le nord – je suis assez spécifique – il fallait bifurquer. On ne pouvait pas se rendre à Sainte-Catherine. Il fallait bifurquer sur un terrain privé de stationnement et il ne fallait pas travailler tard parce que s'il y avait un spectacle quelque part dans les salles aux alentours, bien le propriétaire du parking en profitait pour le remplir. Ça fait qu'on se retrouvait devant un cul-de-sac. Puis là, hier soir, en quittant ici, je me suis amusé à dire : « Bon, on a un ensemble qui s'en vient architectural qui est en construction actuellement, qui est un hôpital avec des ambulances », je suis pas spécialiste de la circulation ici puis du trafic. Écoutez, je ne sais pas, déjà c'est... Puis là, on va piétonniser complètement. Je comprends que ça favorise fortement les marchands mais je vais faire la dernière observation. Je vais simplement vous dire : « Faites la rue Sainte-Catherine, puis regardez vers l'est ces deuxièmes étages, la quantité de location qui est disponible aux deuxièmes étages. » J'ai un commerce...

565

570

LE PRÉSIDENT :

575

Monsieur Bastien, je vous ramène. Votre question, c'est les incidences de la piétonisation...

M. LUC BASTIEN :

580

Écoutez, on en vit actuellement.

LE PRÉSIDENT :

585

... en particulier sur la circulation et le stationnement. C'est bien ça?

M. LUC BASTIEN :

590

Effectivement. On favorise – c'est-à-dire, c'est un non-balancement entre différents types d'opérations.

LE PRÉSIDENT :

595

Écoutez, on va aller – c'est parce que je vous demanderais de garder peut-être vos recommandations pour la deuxième partie. Mais ce qu'on peut approfondir effectivement à la lumière déjà de ce que vous dites, c'est comment on gère justement, quand on piétonnise une artère des enjeux comme ceux de la circulation et du stationnement, en particulier pour les résidents. J'imagine que vous avez quand même une expérience cumulative de quelques années sur la piétonisation du Village qui est en même temps une piétonisation saisonnière, donc avec sans aucun doute une différence entre la manière dont les problèmes se posent pendant que c'est piétonnier versus la manière dont ça se passe le reste de l'année.

600

M. LUC BASTIEN :

605 Deux petits points, si vous permettez, je vais ajouter rapidement.

LE PRÉSIDENT :

610 Allez-y.

M. LUC BASTIEN :

615 C'est que j'avais un commerce au deuxième étage sur Sainte-Catherine, je l'ai fermé, les clients ne pouvaient plus venir, c'était impossible. Ensuite de ça, ensuite de ça sur les commerces qui sont – les peu de commerces qui restent encore sur la rue Saint-Hubert, ça cause de sérieux problèmes. Quand votre client ne peut pas se rendre chez vous...

LE PRÉSIDENT :

620 Monsieur Bastien, je pense qu'on comprend les enjeux que vous soulevez.

M. LUC BASTIEN :

625 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Et on va essayer de faire un bout de chemin à partir de ça. Monsieur Villeneuve?

630 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

En fait, lorsqu'on a piétonnisé la rue Sainte-Catherine dans le tronçon qu'on qualifie dans le Village à partir de la rue Papineau jusqu'à la rue Berri initialement, il y a eu aussi des

635

observations qui ont été faites, qui ont permis de corriger certaines situations qui étaient problématiques. Donc le tronçon qui est situé entre les rues Berri et la rue Saint-Hubert, cette année, a été rouvert à la circulation automobile.

640

D'autre part, en ce qui a trait à ce qu'on propose pour la piétonisation de la rue Sainte-Catherine pour relier la phase 1 du Quartier des spectacles, on a annoncé – qui est en cours d'élaboration – un plan de gestion des déplacements qui va prendre en compte ces variables-là de piétonisation estivale pour assurer justement l'accessibilité aux résidents. Et également nos collègues de la Direction des transports sont aussi préoccupés par l'accessibilité au centre-ville, qui est un enjeu de développement économique.

645

Donc ces éléments-là, avant qu'on procède à la piétonisation, vont amener un éclairage sur la façon de gérer la circulation, les modes de déplacement dans le quartier. C'est un mandat qui a été donné par la Direction des transports pour élaborer un plan de gestion des déplacements sur le territoire du Quartier latin.

650

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça inclut la question du stationnement?

655

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

Pas spécifiquement, pas la question du stationnement spécifiquement, non.

660

LE PRÉSIDENT :

C'est parce qu'en fait, ce à quoi monsieur Bastien a fait allusion, c'est le *reality test*, c'est un peu le vécu – et je ne veux pas nécessairement ni généraliser ni à l'inverse soulever un cas particulier – mais simplement je pense qu'il partage avec nous une expérience valable de ce que sans doute plusieurs personnes ont pu être confronté. Alors il y a peut-être des

665 enjeux de signalisation, de gestion du stationnement ou des déplacements, des microdéplacements qui est en cause ici.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

670 En fait, on est sensible à ces questions-là. Il y a une mesure aussi qui a été annoncée dans le Programme particulier d'urbanisme en ce qui a trait à la présence des stationnements hors-rue, un programme de jalonnement dynamique qui a été annoncé dans la première phase, qui serait étendu dans la phase du pôle du Quartier latin, un peu à l'image de ce qui existe dans le Vieux-Montréal où on indique les espaces de stationnement hors-rue qui sont disponibles.

675 On avait hier une cartographie qui montre un nombre de stationnements en souterrain, qu'on pense au Complexe du centre des sciences, l'Îlot Voyageur qui est actuellement accessible avec plus de 600 cases de stationnement, la Grande Bibliothèque aussi qui dessert en stationnement commercial – donc tarifé – des clientèles qui viennent pour la journée dans le secteur.

680 En ce qui a trait au stationnement pour les résidents, on l'a mentionné hier, il y a des exigences normatives que nous avons, qui sont appliquées dans le cadre d'élaboration de nouveaux projets, qui établissent un ratio d'une case de stationnement par deux unités de logement lorsqu'il y a un projet immobilier qui doivent être aménagées en souterrain dans l'immeuble qui regroupe les unités de logement.

LE PRÉSIDENT :

690 Je ne voudrais pas perdre de vue la référence que monsieur Bastien a faite à la fin de son intervention à l'activité commerciale. Bon, il y a déjà deux SDC, si je ne m'abuse, même trois, qui touchent le PPU dont une sur le Quartier latin et l'autre dans le Village. Celles-là vivent, un peu à l'année, les sociétés de développement commercial à travers leurs membres, la réalité des fluctuations dans l'activité commerciale. Est-ce qu'il y a des choses qui ont été

695 relevées, par exemple, sur la différence de fréquentation de certains commerces selon que la rue est piétonne ou pas?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

700 En fait, c'est une question qu'on s'est posée et l'enquête origine|destination de 2008 établit que plus de 80 % de la clientèle qui fréquente la rue Saint-Denis, le tronçon de la rue Saint-Denis, vient en mode de transport soit collectif ou actif. Donc il y a vraiment, par rapport évidemment à la présence des trois grandes lignes de métro qui desservent le secteur, une très grande desserte mais aussi une habitude de fréquentation des clientèles qui utilisent les modes de transport, soit le vélo avec la desserte des pistes cyclables Berri/de Maisonneuve, le système de vélo en libre service aussi, Bixi qui est bien implanté dans le quartier et qui offre une bonne desserte.

705
710 Donc il y a un ensemble de mesures pour faire en sorte qu'il y ait une très grande accessibilité au secteur et il y a également une documentation sur la base de l'enquête origine|destination qui démontre que les clients qui fréquentent le quartier viennent majoritairement en transport en commun.

LE PRÉSIDENT :

715 Est-ce qu'il y a des enquêtes de type fréquentation de commerces qui existent aussi? Parce que c'est aussi l'autre facette peut-être de la question que soulève...

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

720 Je vais demander à monsieur Labelle s'il veut répondre.

LE PRÉSIDENT :

725 Monsieur Labelle?

M. MARC LABELLE :

Effectivement, il existe des données qui proviennent de la SDC. Quand vous avez mentionné les deux SDC qui touchent au projet qui sont Destination centre-ville puis la SDC du Quartier latin, mais on a parlé – parce qu'on est juste limitrophe à la SDC du Village qui, là, débute la piétonisation. La SDC du Village, il faut dire que ce projet-là a été initié, la piétonisation de la rue Sainte-Catherine a été initiée par l'arrondissement, je crois que c'est en 2007, à l'époque, puis a été repris... L'arrondissement – c'est sur appui, cette initiative-là mais est faite en collaboration avec la SDC.

Donc pour la SDC à chaque année, puis encore plus cette année, la piétonisation a été quand même un succès. Donc la SDC voit... C'est sûr que dans le type de commerce qu'on a vu évoluer, même si vous – parce que vous parliez du type de l'offre commerciale, monsieur le mentionnait tantôt, c'est sûr que certains commerces, on a vu, il y a un roulement de commerces sur la rue Sainte-Catherine, si on parle du Village plus précisément, puis il y a également des types de commerces qui sont plus des commerces, des restaurants, donc une offre de restauration qui fonctionne dans le secteur du Village.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez – par-delà disons cette espèce de bilan général, est-ce qu'à partir de l'une ou l'autre des SDC ou des trois, vous avez des données chiffrées qui pourraient éventuellement permettre d'approfondir cette question-là?

M. MARC LABELLE :

Oui. Bien, je vais demander. Il y a eu des données qui ont été faites, qui ont été comptabilisées par la SDC entre autres, mais on touche toujours le Village, comme je vous dis, ne rentre pas nécessairement. Puis il y a également des données qui ont été comptabilisées, qui sont faites par la SDC du Quartier latin, entre autres pour la rue Saint-Denis. La rue Saint-

Denis, on s'entend, présentement n'est pas piétonne mais on évalue présentement l'expérience.

LE PRÉSIDENT :

760

C'est parce que ce que je trouve intéressant donc, c'est ça, c'est si vous pouvez aller les chercher effectivement. Il y a des données de SDC qui chevauchent le PPU, et dans le cas du Village, non seulement c'est contigu mais il y a l'expérience vécue d'une piétonisation saisonnière après plusieurs années qui permet peut-être de tirer un certain nombre d'enseignements.

765

M. MARC LABELLE :

Effectivement. Puis je tiens à dire, l'expérience du Village qui, je crois, est une réussite tient à ce que ça a été fait en collaboration avec le milieu, donc avec les commerçants, également avec les citoyens.

770

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et, Monsieur Bastien, retenez évidemment que la deuxième partie de l'audience vous permettra de communiquer votre avis sur la question. Madame Charlie Paquette Dupuis ? Est-elle ici? Est-ce que monsieur Jérémy Hamel est ici? Madame Ségolène Roederer?

775

Mme SÉGOLÈNE ROEDERER :

Bonsoir, mon nom est Ségolène Roederer. Je dirige un organisme de promotion de cinéma québécois qui s'appelle Québec Cinéma, qui organise divers événements dont les Rendez-vous du cinéma québécois qui existe depuis 30 ans et qui depuis 30 ans ont lieu à la Cinémathèque québécoise. On organise la Soirée des Jutra qui, depuis deux ans, ont eu lieu au Théâtre Saint-Denis, qui vont avoir lieu à la Salle Pierre-Mercure cette année. Je représente également six festivals, ce soir : donc les Rendez-vous, le Festival de films, pardon, les

780

785

Rencontres internationales du documentaire, le Festival international des films sur l'art, le Festival du Nouveau cinéma, Fantasia et Présence autochtone.

790 Nous sommes tous des locataires de ce quartier que nous considérons, nous, très
cinéma, avec évidemment la Cinémathèque québécoise. Si je peux me permettre d'ailleurs,
votre très beau document – je n'ai pas lu le gros – mais celui-là m'a surprise alors que vous
annoncez toutes les institutions importantes du savoir, vous parlez de la Société des arts
795 technologiques, vous parlez de l'INIS, qui sont des références intéressantes depuis dix ou
quinze ans, mais nulle part n'est mentionnée la Cinémathèque québécoise qui a 50 ans d'âge
et qui est installée dans le Quartier latin depuis tout ce temps-là et je pense que c'est vraiment
quelque chose à corriger certainement.

800 Donc pour nous, ces festivals, nous sommes principalement – notre quartier général et
la Cinémathèque québécoise – et nous faisons des projections dans le quartier, notamment à
la Grande Bibliothèque, une des grandes pertes du quartier...

LE PRÉSIDENT :

805 Excusez-moi, Madame. Quelle est votre question?

Mme SÉGOLÈNE ROEDERER :

810 Ma question, c'est justement quelle est cette vision cinématographique du quartier? On
parle du Quartier des spectacles, donc, ce premier pôle de développement, est-ce que le
Quartier latin va être un quartier du cinéma? Et si oui, quelles réflexions avez-vous, la Ville et
les pouvoirs publics, sur cette question-là ?

LE PRÉSIDENT :

815 Merci. Monsieur Villeneuve?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

820 En fait, je voudrais souligner que dans la version globale du Programme particulier d'urbanisme, à la page 42, on fait état de tous les lieux de diffusion, incluant la Cinémathèque québécoise. Et il y a clairement une orientation pour le secteur de la rue Saint-Denis de vouloir confirmer les lieux de diffusion pour le cinéma.

825 On sait aussi, puis on en a fait mention hier, l'impact positif que ça a sur l'animation du quartier mais également sur la vitalité commerciale et culturelle du Quartier latin. Donc il y a vraiment une volonté, il y a même une carte dans l'orientation *Une destination unique de la culture et du savoir*, il y a vraiment une volonté affirmée par l'administration montréalaise en lien avec la Direction de la culture et le ministère de la Culture d'affirmer la reconnaissance des lieux de diffusion et en plus de la reconnaissance, de favoriser dans le cadre d'expansion de
830 ces équipements-là, de favoriser leur expansion dans le Quartier latin pour qu'ils prennent ancrage au niveau du Quartier des spectacles.

LE PRÉSIDENT :

835 Qu'est-ce que ça voudrait dire? Quand on parle d'expansion, est-ce que vous parlez de l'agrandissement, de la multiplication, d'autres formes de...

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

840 En fait, ça peut prendre ces deux formes-là dans le sens de nouvelle implantation mais également dans la mesure des paramètres de la réglementation puis de la compatibilité avec le milieu, de favoriser leur extension, donc leur agrandissement.

LE PRÉSIDENT :

845 Dans la manière, Monsieur Villeneuve, dont les différents volets, si vous voulez, de la vie culturelle sont couverts par le PPU, est-ce qu'on signale ou on fait ressortir la spécificité des uns et des autres? Je ne sais pas, un lieu qui est davantage un théâtre, un autre qui est

850

davantage un cinéma, un troisième qui serait plus un lieu de spectacle chanson ou autre, est-ce que c'est une sorte d'identité confondue pour tout le monde ou s'il y a des choses qui ressortent de la vocation spécifique de chacun?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

855

En fait, quand on regarde la composition, la forme urbaine du Quartier latin, on a voulu aussi reconnaître pour ce secteur-là - parce qu'on est dans une trame urbaine assez serrée par rapport à la phase 1 du Quartier des spectacles où on a fait des aménagements publics pour des grands événements, des lieux de diffusion extérieurs, donc pour la partie plus à l'est du Quartier latin, on a voulu favoriser évidemment les lieux de diffusion de différentes tailles – le Théâtre Saint-Denis en est un exemple – mais aussi les petits lieux de diffusion qui s'insèrent bien dans la trame urbaine du quartier.

860

865

Maintenant, en termes de théâtre, lieu de diffusion de spectacle, cinéma, il y a je pense une grande diversité qui est exprimée par toutes les formes d'art qui sont souhaitées et reconnues dans le Programme particulier d'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

870

D'accord. Madame Roederer, vous avez une deuxième question?

Mme SÉGOLÈNE ROEDERER :

875

Oui, absolument. Donc la perte du cinéma de l'ONF qui s'est fermé là, évidemment une très, très grande perte culturelle parce que c'était une salle accessible financièrement et la mieux équipée en ville, donc c'est une perte très malheureuse et qu'on espère évidemment qui va pouvoir être rattrapée d'une façon ou d'une autre, mais ça va être très important à ce niveau-là.

880 Donc ma question, c'est une des inquiétudes que nous avons au niveau des festivals
de film. On se rend compte que l'inquiétude est aussi présente pour les locataires de salle de
spectacle. L'immobilisation importante en culture – en cinéma, c'est encore plus fort à cause
de tous les équipements – fait que des organismes comme les nôtres qui n'avons pas
d'immobilisation et qui louons des salles, commençons à ne plus pouvoir avoir accès aux
885 salles qui sont mises, qui sont réhabilitées, parce qu'elles deviennent trop chères. Les gens
deviennent des gestionnaires immobiliers. Et nous vivons ça et nous sommes très inquiets par
rapport à ça et particulièrement dans le développement donc de ce nouveau pôle du Quartier
latin qu'on avait un petit peu, qu'on perd avec l'ONF.

890 Est-ce que ces questions-là se posent? Est-ce que vous avez ces réflexions-là? C'est
sûr qu'on va faire un mémoire pour vous aider là-dedans mais est-ce que vous êtes déjà
préoccupé par cette question-là de locataire comme nous?

LE PRÉSIDENT :

895 D'accord. Monsieur Villeneuve?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

900 En fait, on le déplore, la fermeture éventuelle de l'ONF. C'est clair que c'est reconnu
dans le Programme particulier d'urbanisme. Et d'autre part, on veut faire en sorte que les lieux
de diffusion qui sont emblématiques dans le Quartier latin, toutes les formes de représentation
soient reconnues dans le secteur.

905 Maintenant, il y aura des actions qui seront prises, qui ne relèvent pas nécessairement
du Programme particulier d'urbanisme, mais comme on l'a exprimé, le plan directeur pour le
quartier mise à reconnaître les grandes caractéristiques du secteur, élaborer une vision et faire
en sorte que les partenaires du milieu, les acteurs, autant les gouvernements, s'insèrent à
l'intérieur et participent à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme.

910 Donc sur la base de la reconnaissance de la destination culturelle du Quartier latin, il sera plus facile de faire conjuguer des interventions qui vont favoriser le maintien, l'expansion de l'entreprise reliée à la culture dans ce secteur.

LE PRÉSIDENT :

915 Est-ce qu'on doit comprendre que ça inclut des mesures qui pallieraient en quelque sorte les difficultés de location de salle? Autrement dit, pourraient compenser ou faciliter l'accès aux salles en dépit de leur coût plus élevé?

920 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

 Non, on n'a pas poussé l'analyse, on ne peut pas faire d'annonce de prise de position. Évidemment, il y a la période des mémoires qui va permettre d'alimenter cette réflexion-là. Pour le moment, on ne peut pas rien annoncer sur cet aspect.

925

LE PRÉSIDENT :

 Mais plus généralement, est-ce que la tendance dans le Quartier latin, c'est effectivement à ce que l'accès aux salles de spectacle, aux salles de cinéma – pas pour les spectateurs mais pour ceux qui organisent des événements comme ceux que décrit madame Roederer – devienne de plus en plus coûteux? Ou s'il y a une stabilité qui peut être envisagée ou assurée à ce niveau-là? Voulez-vous que je reprenne ma question?

930

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

935

 Non, non. Mais, en fait, je pense qu'il y a eu des orientations, ce sont des orientations qui sont données dans le Programme particulier. Vous me parlez de mesures qui découleraient de l'adoption de ces orientations-là. Comme je vous le répète, ce soir, on ne peut pas annoncer de mesures particulières sur cet aspect-là.

940

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Roederer, vous pourrez faire valoir dans votre mémoire.

945 **Mme SÉGOLÈNE ROEDERER :**

Oui, oui, on va faire ça. Merci beaucoup. Merci pour cette consultation, puis je voulais féliciter madame la sténographe orale parce que c'est un sacré travail. Wow!

950 **LE PRÉSIDENT :**

Vous savez, elle en a vu d'autres. Merci. J'appelle maintenant monsieur Simon Bourbeau Lemieux? Je reviendrai peut-être sur ces noms-là tout à l'heure. Est-ce que monsieur Martin Lopez est ici? Madame Mélina Boisvert? Madame Susan Oliver?

955

Juste avant que vous preniez la parole, Madame Oliver, peut-être, allez à ce micro-là, on est sûr qu'il fonctionne. Le registre est maintenant fermé. On pourra peut-être vérifier s'il y a des gens qui se sont inscrits. Alors je vous écoute, Madame Oliver.

960 **Mme SUSAN OLIVER :**

Merci. Je vais demander mes questions en anglais.

LE PRÉSIDENT :

965

Please, do.

Mme SUSAN OLIVER :

970

Great. I heard yesterday that for the street Saint-Dominique and Boisbriand, there's a possibility for some – what do you call it – construction potential, I think that's how it's called in

975 the PPU. And I want to know a little bit more about who holds the deed for that land and what would be the process? Because it looks that there is a couple opportunities there for either a certain type of affordable housing, community associated activities, or the question of artist *habitation and atelier*. So, is that the administrative counsel of Habitations Jeanne-Mance that decides or how is that determined?

LE PRÉSIDENT :

980 On va aller chercher les réponses à cette question-là. Vous comprenez le français pour les réponses?

Mme SUSAN OLIVER :

985 Oui.

LE PRÉSIDENT :

990 D'accord. Merci. Alors donc le terrain Boisbriand|Saint-Dominique, vous avez évoqué ce secteur-là comme étant un lieu de potentiel. Peut-être nous donner les données foncières relatives à ce territoire-là au départ qui était la question de madame Oliver.

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

995 En fait, il y a une partie de ce terrain-là dans une reconfiguration de la rue de Boisbriand qui permettrait dans le fond, d'une part, de modifier l'emprise qui est propriété de la Ville de Montréal à travers le terrain qui est propriété de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, qui est propriété conjointe de la Ville et de la Société centrale d'hypothèque et de logement. Il y a aussi des terrains de propriété privée qui ont front sur la rue Sainte-Catherine qui feraient partie de la réflexion concernant la nouvelle configuration de ce territoire-là.
1000

1005 Comme on l'a annoncé, ça fait partie des mesures qu'on veut faire en partenariat avec le milieu sous le couvert d'un atelier qui va réunir l'ensemble – un atelier de conception – qui va réunir l'ensemble des intervenants pour trouver une solution optimum à cette problématique de configuration d'interface avec les bâtiments qui ont front sur la rue Sainte-Catherine et l'implantation de nouveaux logements dans ce secteur-là.

1010 Maintenant, on ne peut pas déterminer l'orientation qui est donnée. C'est un secteur où ça serait possible de créer des logements pour des familles ou pour des créateurs, mais on n'est pas rendu à ce niveau de raffinement dans le cadre de l'étude du Programme particulier.

LE PRÉSIDENT :

1015 Bon. Est-ce que tout de même vous avez déjà eu des échanges entre autres avec les Habitations Jeanne-Mance pour examiner cette problématique-là?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

1020 En fait, ça fait partie des rencontres que nous avons eues avec les acteurs du milieu, autant dans les rencontres individuelles que dans les ateliers...

LE PRÉSIDENT :

1025 C'est qui ça, les acteurs du milieu?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

1030 En fait, c'est autant les gens, des résidents que les différentes corporations, la Société de développement commercial, la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, la Corporation Faubourg Saint-Laurent; on en a fait mention dans notre document de planification, la liste des gens que nous avons rencontrés. Et c'est eux qui nous ont sensibilisés à la problématique d'interface de la rue Boisbriand avec le site des Habitations Jeanne-Mance et aussi, hier, on en

1035 faisait mention de la problématique des opérations de certaines salles qui donnent sur la rue Sainte-Catherine pour lesquelles on devrait trouver des solutions conjointes à cette situation-là.

LE PRÉSIDENT :

1040 Mais je comprends que vous n'avez pas eu d'entretien plus pointu avec les Habitations Jeanne-Mance qu'on peut quand même considérer comme une corporation publique, propriétaire?

M. SYLVAIN VILLENEUVE :

1045 En fait, il y a eu tout de même des rencontres sur ces aspects-là. D'une part, on a fait référence dans notre document au Plan directeur de rénovation de la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, et ces aspects-là ont été discutés. Mais comme je vous le mentionne, on n'a pas dessiné encore la forme et on veut que l'ensemble des gens, des représentants participent dans le cadre de cet atelier-là.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Incluant donc l'hypothèse d'une affectation à l'habitation, à des projets de développement d'habitations?

1055 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

Ça va faire partie des paramètres qui sont donnés pour la reconfiguration de cet espace-là.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Oliver?

Mme SUSAN OLIVER :

1065

Oui, j'ai une deuxième question. This one is on the same theme, which is atelier for artists, etc., and I noticed on map, on page 95, it has SDC that are in the area but there is one street that has a association that is not mentioned, and that is Ontario East of Saint-Hubert, which is a little bit between this PPU and the one that was done for Sainte-Marie, right? Just a little stretch of road. I am wondering if you have looked into this as a possible location for *atelier des artistes* because it does not seem to have the same gentrification pressure as the *Quartier des spectacles* right now?

1070

LE PRÉSIDENT :

1075

D'accord. Donc on parle d'un tronçon de la rue Ontario susceptible d'accueillir des ateliers d'artistes.

M. PIERRE ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

1080

C'est ça. Si j'ai bien compris, c'est que sur ce tronçon d'Ontario, il y a déjà, en fait, des ateliers d'artistes, des gens qui utilisent – c'est bien ce que j'ai compris?

Mme SUSAN OLIVER :

1085

Well, there's a lot of commercial on the ground floor that – it's not always fully occupied, there's a couple spaces that turn over a lot and it seems as if the goal is just to facilitate or make aware spaces for artists that there may already be too much gentrification pressure in the Quartier des spectacles that other neighbourhood in surroundings areas should be considered, that are close. Right?

1090

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, Monsieur Gendron?

1095

M. PIERRE-ÉTIENNE GENDRON-LANDRY :

1100 Je vais répondre. C'est qu'on a vraiment spécifiquement identifié le secteur du Quartier
des spectacles justement à cause de l'embourgeoisement, en fait. En fait, il y a de la difficulté,
dans un lieu très stratégique au niveau de la culture, d'avoir des ateliers. Donc on veut
1105 consolider la présence de quelques ateliers dans ce secteur-là. Ce qui n'exclut pas que dans
d'autres lieux dans l'arrondissement où est-ce qu'il y a un grand potentiel pour des ateliers ou
des appartements pour artistes, on va continuer à encourager ça aussi. On le fait avec, entre
autres, dans l'est avec le Chat des artistes, avec la Coop d'habitation des arts, on l'a fait avec
le Cercle carré aussi dans le Faubourg des Récollets et puis ça n'empêche pas les initiatives à
l'extérieur du Quartier des spectacles et de l'arrondissement. L'arrondissement a toujours en
fait appuyé ces initiatives-là.

LE PRÉSIDENT :

1110 Donc ce que vous dites, c'est que prenant acte que ce n'est pas nécessairement,
même si on va à l'extérieur du Quartier des spectacles ou du quartier du PPU, il y a une
politique générale de l'arrondissement qui peut soutenir des initiatives en faveur des ateliers
d'artistes?

1115 **M. SYLVAIN VILLENEUVE :**

1120 Tout à fait, si vous permettez. Dans le Programme particulier d'urbanisme du quartier
Sainte-Marie, qui est le secteur est de l'arrondissement, il y a aussi, comme le mentionnait
monsieur Gendron, des ateliers d'artistes qui sont présents dans ce secteur-là. Et
l'arrondissement, par différentes actions, différentes mesures, a toujours soutenu l'implantation
de créateurs. On est tout de même dans le centre-ville de Montréal, métropole culturelle.

LE PRÉSIDENT :

1125 Très bien. Je vous encourage, Madame Oliver, à faire un mémoire.

Mme SUSAN OLIVER :

1130 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1135 Merci beaucoup. Alors par acquis de conscience, je vais faire quand même un dernier appel des noms que j'avais sur ma liste. Madame Charlie Paquette Dupuis ? Monsieur Jérémy Hamel? Monsieur Simon Bourbeau-Lemieux? Monsieur Martin Lopez? Et madame Mélina Boisvert ?

1140 Écoutez, avec l'intervention de madame Oliver, ça met fin à la séance d'information de ce soir et d'ailleurs à la première partie de l'audience. Je remercie monsieur Villeneuve, le porte-parole de l'arrondissement et l'équipe qui l'a accompagné, de même que les personnes-ressources qui ont eu la gentillesse de se déplacer, dont bon nombre d'entre vous pour un deuxième soir. La commission vous en est reconnaissante.

1145 Merci également donc à tous ceux qui ont travaillé à assurer le succès de cette séance et je vous remercie à vous d'être venus, je ne dirai pas «en si grand nombre» ce soir, mais quand même, hier soir, on avait un très bel auditoire.

1150 Je nous donne rendez-vous à tout le monde donc lundi 12 novembre pour la deuxième partie de l'audience. Les gens de la Ville ne seront plus en scène, il n'y aura que la commission et les citoyens.

Alors à bientôt et bonne fin de soirée.

FIN DE LA SÉANCE

1155

* * * * *

1160

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1165

LOUISE PHILIBERT, s.o.